

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DELIBERATION n° 2024.00092**  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
Séance du 25/03/2024

Politique	Renforcer le bien-être social	Dossier n°	CM-002251
Commission	<b>Culture - Jeunesse - Vie étudiante - Education et petite enfance - Education populaire</b>		
Direction en charge	Affaires culturelles		
Objet	Opéra de la Ville de Saint-Etienne – Convention d'accueil d'un bénévole entre Madame Diane BLANCHON et la Ville de Saint-Étienne - Approbation.		

Président : **M. Gaël PERDRIAU, Maire**

Date de convocation du Conseil : **13/03/2024**

Nombre de Conseillers en exercice au jour de la séance : **59**

Nombre de présents : 51

Nombre de pouvoirs : 7

Nombre de voix : 58

**Présents**

Mme Nicole AUBOURDY, M. Abdelouahb BAKLI, M. Jean-Pierre BERGER, Mme Nora BERROUKECHE, M. Lionel BOUCHER, M. François BOYER, M. Marc CHASSAUBENE, Mme Laura CINIERI, M. Paul CORRIERAS, M. Pierrick COURBON, M. Charles DALLARA, M. Gabriel DE ALMEIDA, Mme Colette DUCROS, Mme Isabelle DUMESTRE, M. Frédéric DURAND, Mme Catherine GROUSSON, M. Jean JAMET, Mme Christiane JODAR, M. Lionel JOUFFRE, Mme Diarra KANE, M. Robert KARULAK, Mme Siham LABICH, Mme Pascale LACOUR, M. Claude LIOGIER, Mme Annick LIOTIER, M. Olivier LONGEON, Mme Cyrine MAKHLOUF, Mme Dominique MANIN, Mme Brigitte MASSON, M. Patrick MICHAUD, Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE, M. Michel NEBOUT, M. Thierry NITCHEU, M. Tom PENTECOTE, M. Gaël PERDRIAU, Mme Marie-Jo PEREZ, Mme Nicole PEYCELON, Mme Christel PFISTER, M. Jacques PHROMMALA, M. Antoine POMEON, M. Ali RASFI, Mme Brigitte REGEFFE, Mme Laurence RICCIARDI, Mme Fanny RIVEY, M. Alain SCHNEIDER, Mme Nadia SEMACHE, Mme Danielle TEIL, Mme Julie TOKHI, Mme Laetitia VALENTIN, Mme Catherine ZADRA, Mme Maryse ZOFFO

**Pouvoirs**

M. Denis CHAMBE donne pouvoir à M. Claude LIOGIER,  
M. Germain COLLOMBET donne pouvoir à Mme Julie TOKHI,  
M. Jean DUVERGER donne pouvoir à M. Olivier LONGEON,  
Mme Véronique FALZONE donne pouvoir à Mme Pascale LACOUR,  
Mme Marie-Eve GOUTELLE donne pouvoir à Mme Nicole PEYCELON,  
M. Jean-Pierre KOTCHIAN donne pouvoir à M. Marc CHASSAUBENE,  
Mme Anne-Sophie RIOU donne pouvoir à M. Robert KARULAK

**Absents-Excusés**

M. Gilles ARTIGUES

**Secrétaire de séance**

M. Lionel JOUFFRE

■ **Rappel et références**

Le bien-être social, un des trois piliers de la politique municipale, doit répondre aux exigences légitimes du quotidien des habitants. La ville de Saint-Étienne, en tant que membre du réseau des villes inclusives et durables Unesco, se doit d'offrir un cadre de vie toujours plus apaisé et respectueux de l'environnement. Pour cela la VSE, enrichi le quotidien de chacun. Être bien dans sa ville, c'est s'y épanouir au-delà du strict nécessaire. Nous donnons les moyens aux Stéphanois de découvrir d'autres horizons culturels en faisant, aussi, de la culture un bien commun, socle de

nos valeurs républicaines. Elle se manifeste par la diversité d'expression et l'accès de tous les publics.

### ■ **Motivation et opportunité**

La Ville de Saint-Etienne à travers l'Opéra participe à la formation des métiers du spectacle par l'accueil de stagiaires bénévoles.

Madame Diane Blanchon a sollicité l'Opéra de la Ville de Saint-Étienne pour pouvoir approfondir sa connaissance du métier de régisseur de production sur son temps personnel.

L'Opéra souhaite répondre favorablement à cette demande et lui proposer une convention d'accueil d'un bénévole sur l'opéra « Thaïs » de Jules Massenet dont les représentations auront lieu les 15, 17 et 19 novembre 2024.

### ■ **Contenu**

Par la convention proposée, Madame Blanchon sera autorisée à effectuer les missions suivantes du lundi 14 octobre 2024 au mardi 19 novembre 2024 inclus :

- Assister à la régie de production,
- Participer à la rédaction du dossier de production et des conduites, au découpage de l'œuvre, à la gestion du plateau et à la mise en place des billets de service,
- Découvrir la création lumière.

Dans ce cadre-là, Madame Blanchon s'engage à :

- Respecter les horaires, les consignes et la réglementation en vigueur au sein de l'Opéra,
- Être titulaire d'une assurance responsabilité civile,
- Ne prétendre à aucune rémunération ou prise en charge de ses frais.

La Ville s'engage à :

- Assurer la coordination du bénévole par un agent de l'Opéra,
- Garantir le bénévole dans le cadre de son contrat d'assurance responsabilité-multirisque.

### ■ **Maîtrise d'ouvrage**

Ville de Saint-Etienne

## ■ Point financier

### TABLEAU DE FINANCEMENT

Origine des fonds TTC (1)	Investissement		Fonctionnement	
	Coût	Subventions ou autres recettes à percevoir	Coût	Participations ou Dotations à percevoir
Ville (dont recettes de fonctionnement)				
Département				
Région				
État				
Europe				
SEM				
Autre				
<b>Total des coûts et montants perçus par la Ville</b>	<b>00.00 €</b>	<b>00.00 €</b>	<b>00.00 €</b>	<b>00.00 €</b>
<b>Charge nette Ville</b>		<b>00.00 €</b>		<b>00.00 €</b>

(1) Attention : Remplacer TTC par HT s'il s'agit d'une activité assujettie à TVA

## ■ Proposition

Il est demandé à l'Assemblée Délibérante de bien vouloir :

- approuver la convention d'accueil d'un bénévole à intervenir avec Madame Diane Blanchon,
- autoriser Monsieur le Maire ou tout représentant ayant reçu délégation, à signer ladite convention ci-annexée.

## ■ Décision

### Proposition adoptée

58 voix pour

Pour Extrait,  
Le Maire,

Gaël PERDRIAU

Le secrétaire,

Lionel JOUFFRE